

**Séance
publique
du Conseil
d'administration**



*Simplifions-nous
la vie !*

**« L'accueil
du jeune
enfant »**

***Lundi 8
novembre
2010***





L'accueil du jeune enfant
Une question départementale

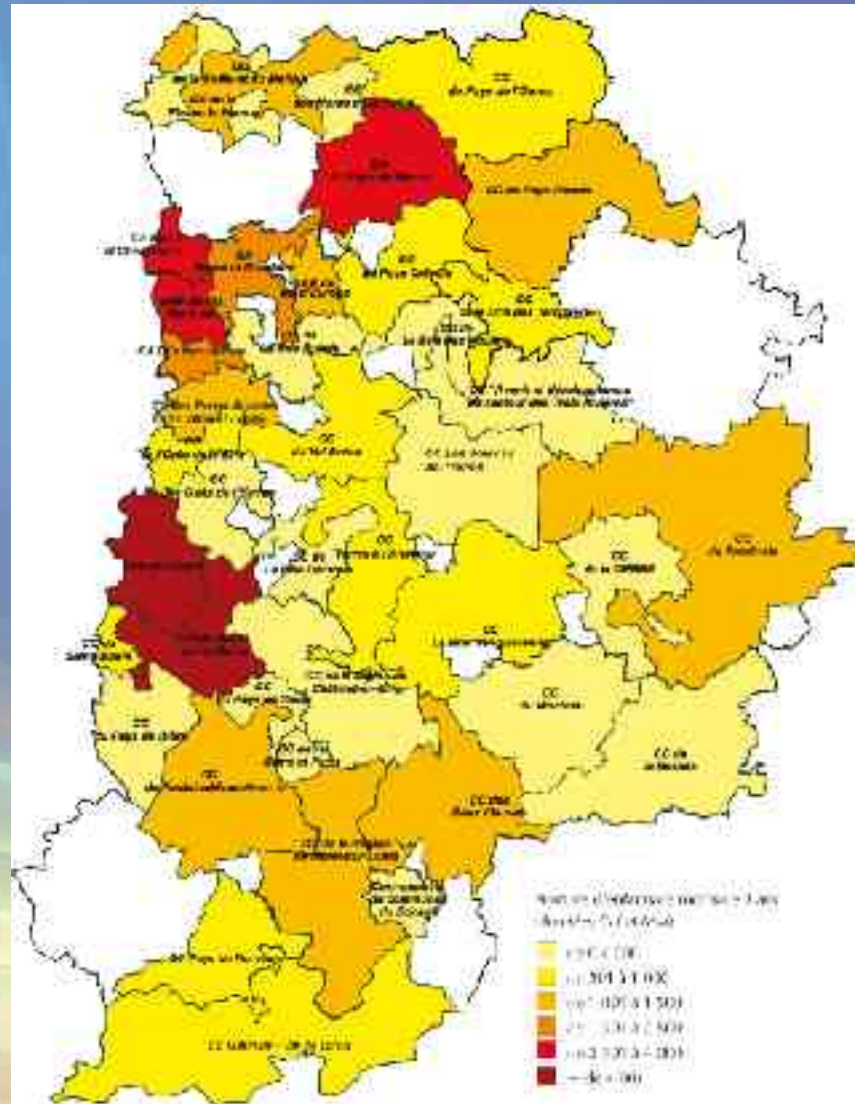


Un département dynamique (données 2008)

- **19 240 naissances (représentant 22% du nombre de naissances en Ile-de-France)**
- **57 200 enfants de moins de 3 ans**
- **Un taux d'activité féminin de 71,3 %**



Une diversité de territoires





L'accueil individuel : premier mode de garde sur le département

- **6 298 assistantes maternelles agréées actives en novembre 2008**
- **55,8 % des assistantes maternelles gardent 3 enfants ou plus**
- **13 933 enfants de moins de 3 ans gardés par une assistante maternelle au mois de novembre 2008**
- **Estimation du montant financier des prestations d'accueil du jeune enfant versées aux familles par la Caf de Seine-et-Marne en 2008 : 13 212 167 €**
- **Le département compte 48 Relais assistantes maternelles au 31-12-2009**

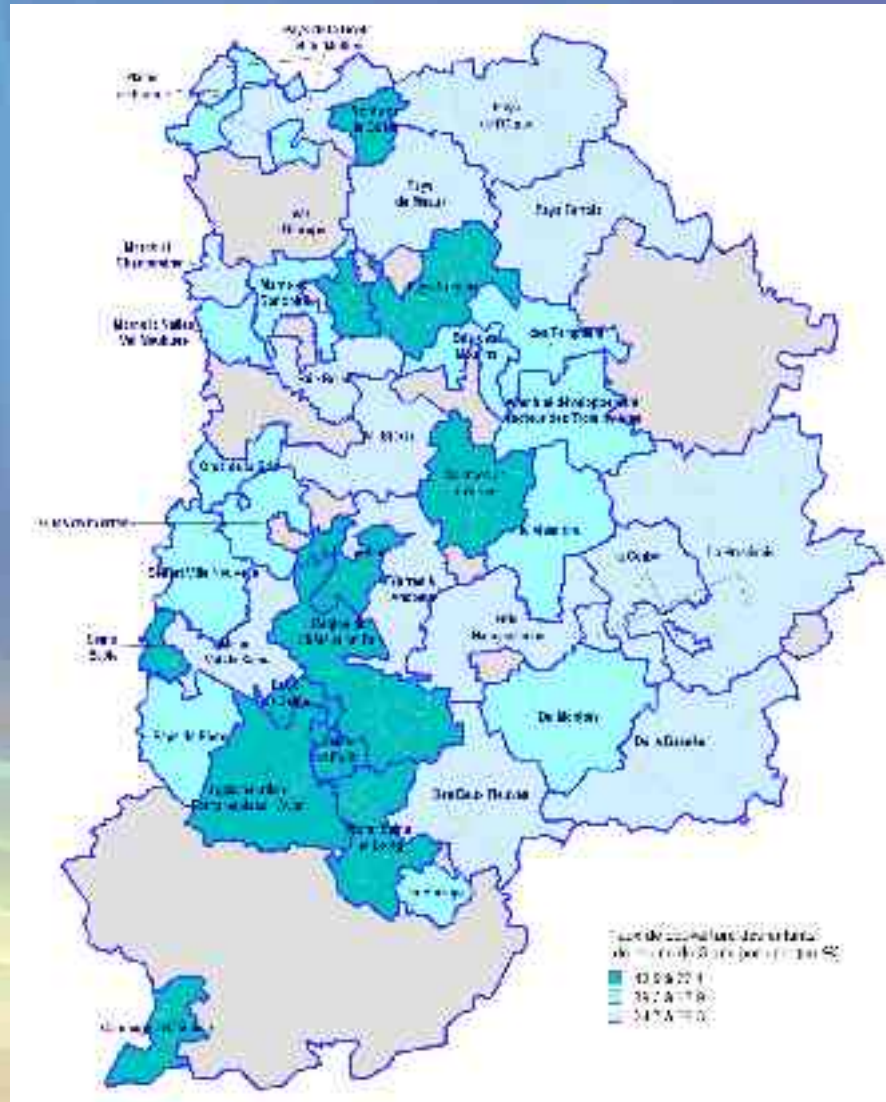


L'accueil collectif : en constante augmentation

- **Au 31/12/2009, le département compte 205 structures d'accueil du jeune enfant pour 7 976 places**
- **C'est ainsi que 16 867 enfants de moins de 4 ans ont pu être accueillis dans une structure agréée en 2009**
- **Depuis 2005, on constate une augmentation du nombre de places de 10,4 %**



Un constat : des besoins encore non couverts





Simplifier la vie des familles,
développer une offre d'accueil
harmonisée et diversifiée
sur la Seine-et-Marne :

les défis de la Caf 77



Développer une offre d'accueil collectif diversifiée





Soutenir la création de crèches : le 7ème plan crèche

- **le 7ème plan crèche**

aide à l'investissement permettant de financer des projets de création de structure ou des projets de transplantation, de rénovation ou d'aménagement s'ils s'accompagnent d'une progression de 10% minimum de la capacité d'accueil.

Le niveau de financement :

un socle de base de 7 400 € par place nouvelle ou existante,
trois modules pouvant bonifier le socle de base :

- le module « rattrapage des besoins non couverts »,
- le module « intercommunalité »,
- le module « potentiel financier ».



Soutenir la création de crèches : le plan petite enfance de la Caf 77

- **Aide à l'investissement en direction des territoires prioritaires**

Bénéficiaires : structures (non commerciales) situées sur des communes ou communautés de communes identifiées comme prioritaires.

Condition : aide octroyée en complément d'une aide à l'investissement au titre du 7ème plan crèche

Montant de l'aide : 1 000 € par place ou 1 500 € si le projet est reconnu Hqe dans la limite de 90% du coût du projet.



Soutenir la création de crèches : le plan petite enfance de la Caf 77

Aide au démarrage pour 300 places nouvelles

Bénéficiaires : structures (non commerciales) situées sur des communes ou communautés de communes identifiées comme prioritaires.

Montant de l'aide : 1 000 € par an et par place pendant 2 ans.



Soutenir la création de crèches : le plan petite enfance de la Caf 77

- **Aide au démarrage en direction des micro-crèches**

Bénéficiaires : aide accordée aux micro-crèches émanant de gestionnaires associatifs ou publics et situées sur des communes prioritaires

Montant : 18 706 € par an et pendant 2 ans



Optimisation des places existantes

- **Aide à l'amélioration du taux d'occupation des Eaje**

Bénéficiaires : Eaje qui atteignent un taux d'occupation de 70 % en 2010 et qui ont actuellement un taux inférieur à 70 %

Montant de l'aide : 100 € par an et par place

Durée de l'aide : aide versée pour une année. Cependant, l'aide peut être renouvelée l'année suivante si la structure a réussi à maintenir son taux d'occupation au-dessus de 70 %.



Soutenir les établissements accueillant des enfants porteurs de handicap

- **Aide financière en direction des établissements accueillant des enfants porteurs de handicap**

Bénéficiaires : structures accueillant des enfants porteurs de handicap

Montant de l'aide : 1 €/heure/enfant porteur de handicap



La Caf aux côtés des assistantes maternelles

Éléments à faire :

- Compléter et faire remplir le dossier de demande d'installation de la CAF au service de l'assistant(e) maternel(le) par le candidat(e) ou son représentant légal
- Délivrer par mail ou en main propre au candidat(e) le dossier à compléter
- ou
- Remettre au candidat(e) en main propre le dossier d'installation familial de la CAF de la Seine-et-Marne
- Service des sites départementaux de la CAF de la Seine-et-Marne
77 004 MEUJAN cedex
- ou
- Remettre le dossier de demande d'installation de la CAF au service de l'assistant(e) maternel(le) par le candidat(e) ou son représentant légal

Pièces à fournir :

- Explicite de demande de mobilité d'équipe
- Deux exemplaires de la demande d'aggravation des prestations complémentaires agréées
- Prétention de la CAF de la Seine-et-Marne agréée
- Prétention de l'assistant(e) maternel(le)
- Prétention de la CAF de la Seine-et-Marne agréée
- Prétention de la CAF de la Seine-et-Marne agréée
- Prétention de la CAF de la Seine-et-Marne agréée
- Prétention de la CAF de la Seine-et-Marne agréée

Région Île-de-France et Champagne-Ardenne
CAF de la Seine-et-Marne - Service des sites départementaux de la CAF de la Seine-et-Marne



Prime d'installation pour un(e) assistant(e) maternel(le) nouvellement agréé(e)



La Caf aux côtés des assistantes maternelles

- **La prime d'installation pour les assistantes maternelles nouvellement agréées**
- **le prêt à l'amélioration de l'habitat**
- **la promotion et le financement des Ram**



Un soutien particulier aux porteurs de projets dans la réponse aux besoins spécifiques d'accueil des jeunes enfants





Un soutien particulier aux porteurs de projets dans la réponse aux besoins spécifiques d'accueil des jeunes enfants

- **Création d'un fonds national visant à financer des expérimentations portant sur les deux axes suivants :**

l'accueil réalisé au domicile des parents sur des horaires étendus ou spécifiques

le développement de places petite enfance par les petites entreprises



mon-enfant.fr : faire garder son enfant devient plus simple

The screenshot shows the homepage of mon-enfant.fr. At the top, the logo 'mon-enfant.fr' is displayed with the tagline 'et faire garder mon enfant devient plus simple !'. Below the logo are five navigation icons: 'Les différents modes de garde', 'Relais assistantes maternelles', 'Lieux d'accueil alternatives', 'Calcul depuis l'annuaire', and 'Je recherche'. The main content area is titled 'VOUS RECHERCHEZ...' and features a central image of a child with two text boxes: '...une recherche un jardin d'enfant ou une assistante maternelle ?' and '...une solution de garde pour les plus grands ?'. Below this are two buttons: 'Recherche gratuite' and 'Recherche recommandée'. To the right, there are sections for 'Fédération Française' and 'Initiatives Locales'. At the bottom, there is an 'Actualités' section with three news items dated 05/11/10, 07/09/10, and 13/07/10. A 'Glossaire' section is also visible on the right. The footer contains the text 'Fédération Française'.



mon-enfant.fr : faire garder son enfant devient plus simple

- **Ce site permet aux familles d'avoir accès, à partir d'un site unique, à :**

une information personnalisée sur les possibilités d'accueil près de leur lieu de résidence ou de travail

un simulateur de coûts pour l'accueil collectif



Quel territoire pour une politique
d'accueil du jeune enfant?



Communauté de communes Un modèle d'organisation...

- L'organisation en communauté de communes permet de :
 - mutualiser les ressources des acteurs du territoire (la bonne compétence au bon endroit)
 - apporter des solutions d'accueil aux parents de chaque commune du territoire
 - proposer des modes d'accueil diversifiés sur l'ensemble du territoire afin de répondre aux besoins spécifiques et divers des familles